

Projet Pédagogique **Extrascolaire 2026/2027**

Maternelle

Centre de Loisirs Josta Leku



Sommaire

I. Le Contexte	4
A. L'organisateur	4
B. L'accueil.....	4
C. Les locaux à disposition.....	5
D. Le public	5
E. L'équipe pédagogique.....	6
II. Le Cadre Pédagogique	6
A. Les objectifs généraux et opérationnels en Maternelle	7
III. Les activités accessoires (mini camps).....	9
IV. Organisation et fonctionnement vacances scolaires.....	9
A. Les modalités d'inscription.....	9
B. La journée type au Centre de loisirs	10
V. L'accueil d'enfant en situation d'handicap.....	12
VI. Sécurité et soin	13
A. L'infirmerie.....	13
B. PAI et régimes alimentaires	13
C. Traitements médicaux quotidien.....	13
VII. Évaluation	13

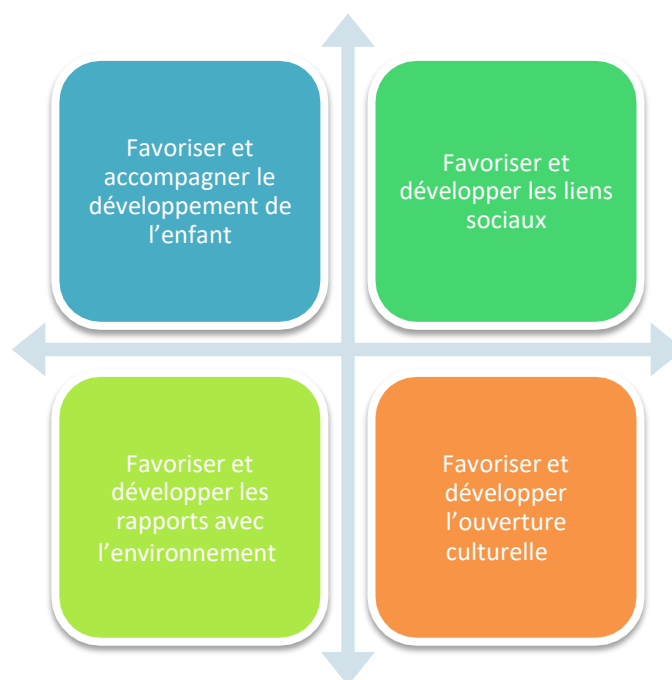
Introduction

La Commune d'Hasparren continue de promouvoir des activités d'éveil et de loisirs hors temps scolaire grâce à une politique Enfance Jeunesse qui œuvre pour une action éducative populaire accessible aux enfants et jeunes de 0 à 17 ans.

L'accueil de loisirs et l'espace jeune de la commune proposent une véritable complémentarité éducative. Des structures à l'écoute des besoins des enfants et qui mettent en œuvre tous les moyens matériels et humains qui concourent au bien-être et à leur développement. Le plaisir à travers le jeu, les liens sociaux et la vie en collectivité sont certaines des notions mises en valeur.

Ce projet pédagogique élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique découle du projet éducatif de la municipalité et vient en appui de la politique Enfance Jeunesse. Il n'est pas figé et peut se voir modifié à tout moment, il est un support permanent pour l'ensemble de l'équipe.

Ce projet prendra en compte quatre valeurs éducatives qui permettront d'accompagner les différentes actions menées par l'équipe avec comme intérêt central l'enfant :



I. Le Contexte

A. L'organisateur



Commune d'Hasparren

Maire : Mme PARGADE Isabelle

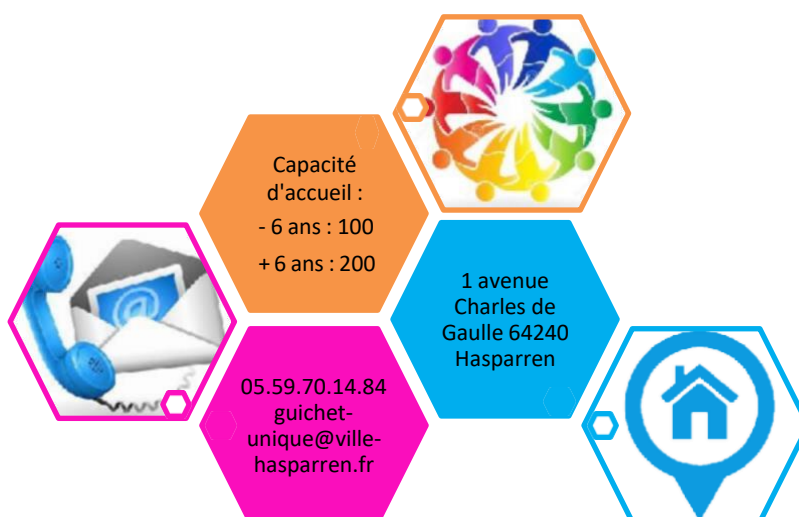
Adjointe à l'éducation, à la jeunesse et à la vie
citoyenne : Mme VERGEZ Anabelle

Adresse : 5 Rue Jean Lissar BP 50025
64240 Hasparren

Contact : 05.59.29.60.22

Mail : contact@ville-hasparren.fr

B. L'accueil



C. Les locaux à disposition

L'accueil de loisirs mutualise les locaux avec l'école maternelle et élémentaire Jean Verdun. Dès la première réunion, une salle est référencée pour chaque groupe :

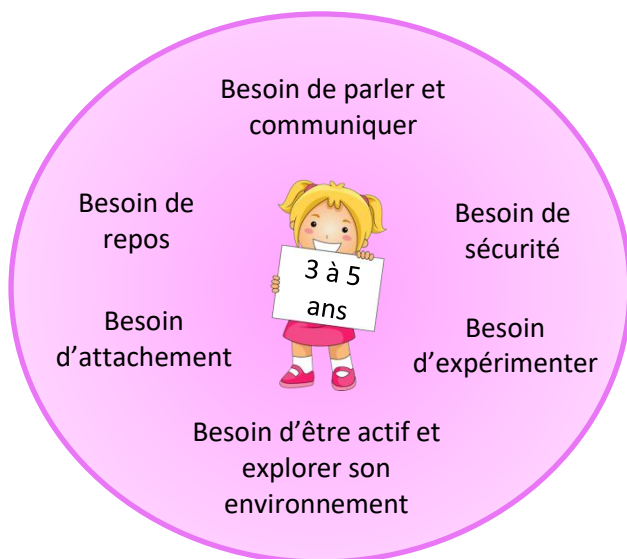
Pôle maternelle :

- I. P'tits loups : Petite et moyenne section
 - a) Francophone
 - b) Bascophone

- II. Coquins : Grande section (Ce groupe basculera sur le pôle élémentaire durant les vacances scolaire de l'été afin de créer des liens vers le passage en CP).
 - a) Francophone
 - b) Bascophone

Nous bénéficions également de plusieurs structures municipales : Salle multisport Mendeala et Egoki, Complexe sportif Xapitalia, Maison des Services Publics Centre Elgar (médiathèque et PIJ)... Ces structures permettent de mettre en place différentes activités répondant aux différents objectifs fixés par l'équipe pédagogique.

D. Le public

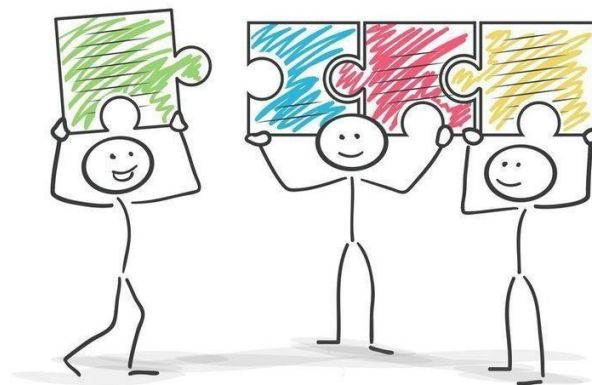


E. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de :

- Une équipe de direction
- Une équipe d'animation
- Une équipe de restauration et d'hygiène
- Une équipe d'Atsem

L'équipe se sert du projet pédagogique afin de permettre à chaque enfant de s'épanouir sur les temps hors scolaire mais aussi pour nous permettre d'établir, guider et réaliser un bilan de nos actions.



Chaque membre de l'équipe pédagogique apportera son savoir-faire et savoir être, durant toute la période afin de faire évoluer ce projet.

II. Le Cadre Pédagogique

La ville d'Hasparren propose un accueil à la journée pendant toutes les vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël. Pendant ces périodes, l'équipe s'appuie sur des objectifs généraux et opérationnels définis en début d'année, répondant aux quatre intentions éducatives.

En cohérence avec le projet éducatif de territoire, les objectifs du projet pédagogique visent à promouvoir la langue Basque au sein du centre de loisirs « Josta Leku » d'Hasparren. C'est pourquoi certains agents sont formés en langue Basque et que nous privilégions le recrutement de personnes maîtrisant couramment cette langue.

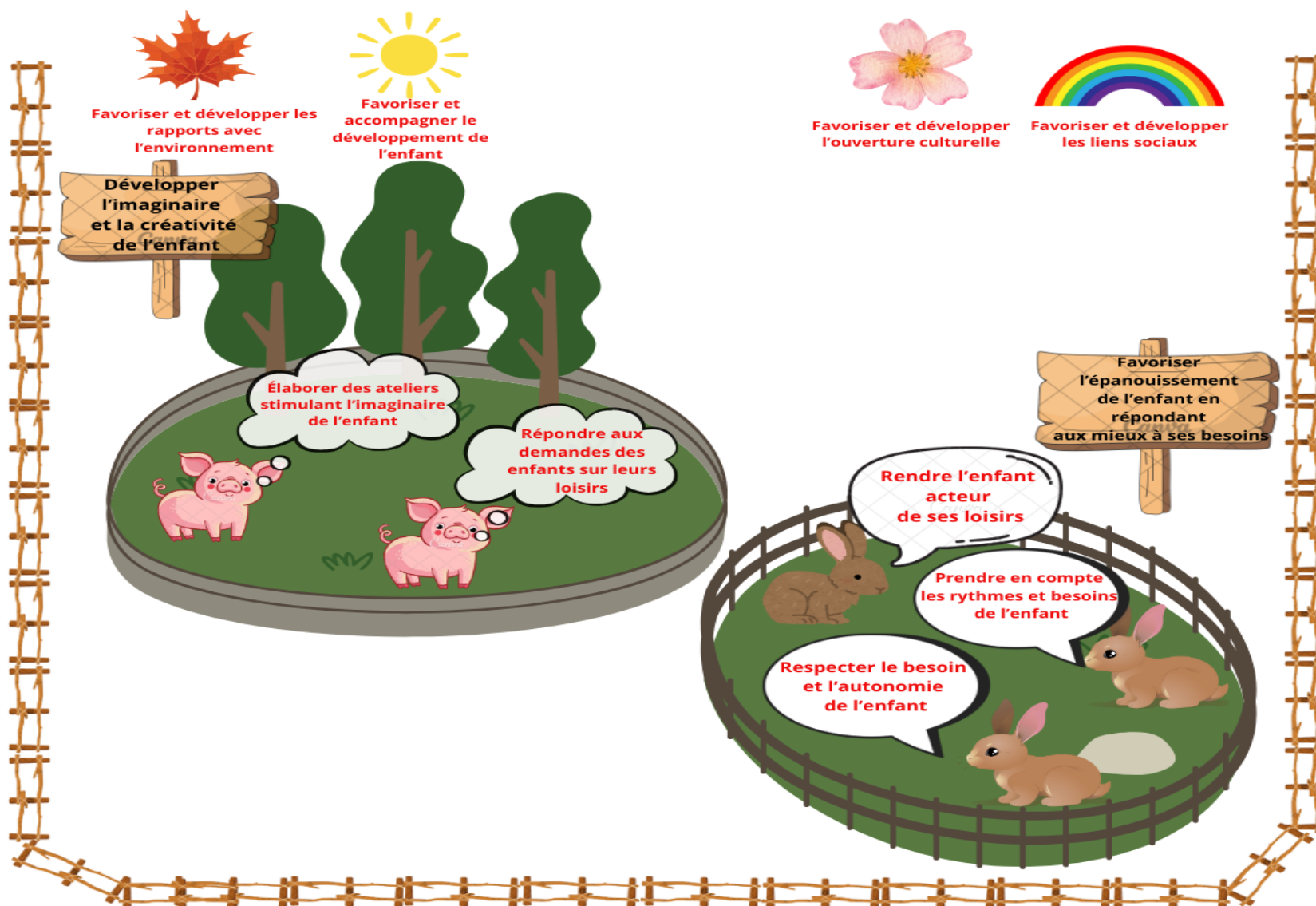
Ces agents animent des échanges en Basque avec les familles et les enfants lors des différents temps d'accueil. De plus, le travail administratif, incluant la traduction des plannings et des publications sur nos réseaux sociaux, met en avant notre volonté de sensibiliser les enfants à cette langue.

Des matériels éducatifs sont également mis à disposition des enfants et des animateurs.



A. Les objectifs généraux et opérationnels en Maternelle





III. Les activités accessoires (mini camps)

Durant les vacances d'été, nous proposons des mini-camps pour les enfants âgés de 6 ans et plus. Ces mini-camps répondent à certains objectifs généraux mentionnés ci-dessus, et les objectifs opérationnels sont définis en équipe lors de la préparation du camp.

Pour qui ? Les enfants inscrits à l'accueil de loisirs et ayant fréquenté le centre au moins deux journées avant le début du séjour.

Durée ? De 1 à 4 nuits.

Où ? À un maximum de 2 heures de route du Centre de Loisirs.

Hébergement ? L'hébergement sous tente sera privilégié pour respecter l'intérêt éducatif défini par l'équipe et offrir un dépaysement aux enfants.

Activités ? Les activités seront définies par les animateurs encadrant le mini-camp, en fonction du thème et des ressources disponibles.

Rythme ? La journée des enfants sera rythmée de la même manière qu'au centre, avec des temps supplémentaires : le lever, la toilette, le petit-déjeuner, le repas du soir, les veillées et le coucher. La gestion de ces temps sera adaptée à l'âge des enfants accueillis.

IV. Organisation et fonctionnement des vacances scolaires

A. Les modalités d'inscription

L'accueil de loisirs fonctionne sur les vacances scolaires. Il accueille des enfants de 3 à 5 ans. (Fermeture aux vacances de Noël).

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h aux vacances scolaires.

Les inscriptions s'effectuent via un espace famille. L'accueil de loisirs est principalement ouvert aux enfants de la commune. Les enfants hors commune peuvent avoir accès aux accueils sous condition de disponibilités.



Les inscriptions des enfants concernant les vacances scolaires seront que sur **JOURNÉE COMPLÈTE**

Pour plus d'informations, vous retrouverez le règlement intérieur ainsi que les tarifs sur l'espace famille, rubrique « Documents-Information » : [Espace Famille iNoe](#) ou sur le site de la ville : [Hasparren.fr](#)

B. La journée type au Centre de loisirs



- **L'accueil du matin**

Ce moment permet aux enfants d'arriver de façon échelonnée. Pour répondre au mieux aux besoins des enfants, plusieurs espaces seront mis à disposition, incluant un coin lecture, des activités de dessin, des jeux de société, entre autres.

- **Présentation de la journée, temps d'appel et temps libre**

Une fois l'accueil terminé, les enfants rangent les divers espaces utilisés puis se rassemblent pour faire l'appel et échanger sur le programme de la journée. Ensuite, nous leur laissons un temps libre, de préférence à l'extérieur si la météo le permet, avant de commencer les animations.

- **Temps d'animation**

Lancement des animations de la matinée.

- **Le repas**

Le repas est un moment important pour favoriser les échanges entre les enfants et les adultes présents (animateurs et équipe de restauration). Pour encourager ces échanges, les animateurs mangent à table avec les enfants.

Les maternelles et les élémentaires doivent anticiper environ 15 minutes avant l'heure du repas pour le lavage des mains et le passage aux toilettes.

Depuis la rentrée scolaire 2024, ce temps est organisé et mené par les enfants afin de « favoriser et accompagner le développement de l'enfant » :

1. Mise en place des tables et des couverts.
2. Distribution des plats et service.
3. Auto-gestion de leur table.
4. Débarrassage et nettoyage.

Les enfants deviennent acteurs de ce temps de restauration, inculquant des valeurs importantes telles que le partage, la collaboration collective et la communication.

- **Le temps calme / sieste :**

Après tout bon repas, une pause s'impose ! Ce sera l'heure du temps calme, voire de la sieste pour les plus petits qui en auraient besoin. Ce moment doit être adapté aux besoins de chaque enfant. Ils peuvent en profiter pour se détendre, lire, discuter, se retrouver ou bien terminer les activités commencées.

- **Temps d'animation :**

Lancement des animations de l'après-midi.

- **Moment du goûter et bilan de la journée :**

Le moment du goûter permet de faire un bilan de la journée avec les enfants et de connaître leurs envies pour les prochaines journées.

- **L'accueil du soir :**

L'accueil du soir, permet de clôturer la journée avec des jeux libres ou encadrés par des animateurs.

V. L'accueil d'enfant en situation d'handicap

La commune d'Hasparren souhaite structurer et adapter l'organisation et les compétences humaines en se mettant en adéquation avec les demandes des familles et les moyens nécessaires. Les trois objectifs principaux de cette démarche sont :

- Valoriser les enfants en situation de handicap en leur donnant une place légitime dans la société par le biais d'un lieu de socialisation qui est l'ALSH Josta Leku.
- Développer progressivement un projet d'accueil inclusif où la mixité jouera un rôle important pour tous les enfants accueillis ainsi que pour les familles.
- Associer les familles et les partenaires à cette démarche afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins des habitants de la commune.

La commune d'Hasparren s'engage dans ce sens à recevoir dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap en mettant en place :

- Une première rencontre avec les familles, le directeur de la structure et/ou le coordinateur de projet afin de connaître le parcours de l'enfant
- La mise en place d'un protocole d'accueil que la famille devra dûment remplir afin d'avoir l'ensemble des informations concernant l'enfant et faciliter son intégration
- Des solutions d'accompagnements par du personnel spécifique pourront être proposées en fonction des situations de handicap (AESH, intervention du pôle Handi-Ressources 64,...)
- Une période d'adaptation pourra être proposée sous forme de demi-journée afin de réussir au mieux l'intégration.
- Des formations ponctuelles pour l'équipe pédagogique seront réalisées

La municipalité a établi une collaboration avec la structure SESSAD TSA AVA (structure médico-sociale spécialisée dans l'accompagnement d'enfants avec trouble du spectre autistique), le pôle Handi-Ressources 64 « Elgarrekin » (pôle d'appui à l'accueil des enfants en situation d'handicap en centre de loisirs) afin de permettre un meilleur suivi de ces enfants et de la progression de leur intégration.



VI. Sécurité et soin

A. L'infirmierie

Assurer la sécurité physique et morale des enfants est la première mission de l'équipe d'animation. Les consignes sont régulièrement rappelées. Chaque bâtiment (élémentaire et maternelle) dispose d'une armoire à pharmacie.

Les soins apportés aux enfants sont inscrits dans un registre d'infirmierie. L'ensemble des animateurs gère les différents soins, cette tâche n'incomant pas seulement à une personne ou à la direction. L'équipe pédagogique peut s'appuyer sur les tablettes pour accéder aux fiches de liaison des enfants et aux différentes coordonnées.

Lors des sorties du centre, l'équipe d'animation est équipée d'une trousse à pharmacie et doit impérativement s'assurer de disposer de tout le matériel nécessaire (mémo disponible à l'intérieur des trousse).

Tout accident grave ou jugé important par un animateur doit être signalé à la direction.

B. PAI et régimes alimentaires

L'équipe de direction s'assure de posséder tous les PAI des enfants fréquentant le centre et s'informe de tous les cas particuliers afin de les transmettre à l'équipe pédagogique.

Les PAI sont élaborés par la famille, les médecins et la collectivité. Ils permettent de gérer les allergies alimentaires ou médicamenteuses et définissent les conditions d'accueil, les rôles et les modalités d'intervention. Les PAI permettent de réagir en cas de déclenchement de certaines maladies de l'enfant et de l'accueillir dans les meilleures conditions possibles.

C. Traitements médicaux quotidien

Lorsqu'un enfant suit un traitement, un animateur est désigné comme référent pour administrer le médicament selon une ordonnance médicale fournie par les parents. Cette ordonnance doit préciser le dosage et le protocole à suivre. L'animateur référent est également responsable du suivi sanitaire, consigné dans un cahier dédié.

VII. Évaluation

L'évaluation du projet pédagogique portera sur les objectifs généraux et opérationnels et sera réalisée en équipe. Ce projet étant valable pour une année, nous effectuerons un bilan intermédiaire des objectifs afin de réajuster nos actions et de faire évoluer le projet.